

Séance du 17 Mars 1949

Le dim. sept Mars mil neuf cent quarante-neuf, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montéjean, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, le Docteur J. Grand.

Étaient présents: M. M. Dufor, Soubielle, Doumenc, Balthé L. Loo, Orliac P. Cau, Cécille B. Bouché, Birabent, St. Blancat J. Lagardelle, Berone B.

Absents excusés: M. M. Lamotte et Pujau, Verdier A.

Dandine:

Absents: M. M. St. Paul L. Lacoste F. Bruniot, J. Barthé.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité des Membres présents.

M. Dufor est nommé secrétaire de la réunion.

Ordre du jour:

1. Fonctionnement de l'usine élévatrice de Mazuis,
2. Comptes d'eau (entretien, réparations, fourniture)
3. Lettre du Président de la M^e "Les Cafés du Commerce",

- 4° Fourniture de carburants.
- 5° Lettre du Comité National des "Héros de Châteaubriant",
- 6° Garderie infantile
- 7° Immeuble Lafforgue G. V. Obille
- 8° Demandes diverses d'assistance.

Usine élévatrice

Par lettre en date du 24 janvier dernier, M. le Préfet fait connaître qu'il a communiqué à M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural la Délibération du 15 Décembre 1948 ayant trait à la révision de la tarification de l'eau... Il n'a été faite aucune objection en ce qui concerne le taux et les conditions de facturation de l'eau utilisée, sauf que "le tarif de 7^{fr}50 p/m³ devrait être complété par un terme correctif assurant automatiquement le réajustement périodique".

Quant au paiement par les Abonnés - Devenus propriétaires d'un compteur. D'une redevance pour son entretien, elle n'existe plus depuis le jour où précisément la M^{unicipalité} avait décidé la suppression des compteurs en location et que tous les abonnés devaient en être propriétaires (délibération du 2.2.1946)

M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural souligne que l'actuel remplacement des compteurs doit s'accompagner de l'institution d'une redevance d'entretien permettant de couvrir les dépenses de maintien du matériel en état de fonctionnement.

Ces diverses suggestions exposées, le Président demande à ses collègues de modifier et compléter dans le sens indiqué ci-dessus, la Délibération prise le 15.12.1948.

Après intervention de l'Adjoint, rapporteur de la question, et de plusieurs Conseillers, les Membres présents décident que :

1° le terme correctif assurant automatiquement le réajustement périodique du M³ d'eau basé sur l'index économique électrique (au 10.1948 = 8.300) sera $1 + (0,001 (8300 - 1801))$
 $= 1 + 6,50 = 7,50$

2° la redevance d'entretien tant pour les compteurs donnés en location que pour ceux dont les Abonnés sont propriétaires est fixée, à titre d'essai, pour l'année en cours, à la somme forfaitaire trimestrielle de trente francs.

Si elle s'avérait insuffisante, elle devrait relever à la date du 1^{er} janvier prochain. - La perception de cette redevance sera applicable à partir du 1^{er} Avril 1949. Elle sera payable, à terme échu, trimestriellement et encaissée en même temps que le montant de la consommation de l'eau utilisée.

Il sera établi, à cet effet, un bordereau en triple ex/ dont un sera transmis à la Recette des Finances, l'autre au Percepteur et le 3^{ème} conservé en mairie. Le montant des encaissements réalisés sera versé entre les mains du Percepteur.

Vu et approuvé le 11/11/1949
 G. le Préfet, le Chef de Division: J. Toulouse

Les réparations dont il avait été question à la précédente réunion sont complètement achevées. - L'appareil javellisateur fonctionne depuis déjà huit jours et le Maire conclut en disant qu'il va faire tout ce qui est possible pour assurer la distribution de l'eau jours et nuits.

M. Cam. Cécille insiste pour qu'une nouvelle analyse de l'eau soit faite au plus tôt. - Les démarches ont déjà été faites auprès des services compétents, le Maire va les renouveler...

Une publication sera faite pour informer la population que la javellisation de l'eau fonctionne en ce moment.

Cadets du Comminges

Le Maire donne lecture ~~de~~ d'une lettre qu'il a reçue du Président de la Société "Les Cadets du Comminges", au sujet du renouvellement, à titre exceptionnel pour l'anniversaire, de la subvention de mariage accordée en 1948, soit 5000^{fr}.

Comme il est aussi question de traitement pour le chef de clique et que les Comités ne sont pas du même avis et l'interprétation à donner là-dessus, il est entendu que M. Cam. Cécille verra le Président de cette Société pour un complément d'information.

Artisans

La fourniture de l'essence et de l'huile pour les véhicules des S. P. et du service municipal a été confiée jusqu'à la fin de l'année 1949, à M. M. Deyrie et ses fils garagistes-pompistes à Montrojeau... L'un et l'autre ont fait le même rabais, soit 1^{fr}.05 par litre d'essence et 2 % et le prix de vente imposé pour l'huile. Ils assumeront la livraison alternativement. - Il est bien entendu que la marchandise fournie sera à la Royale et marchande...

Héros de Châteaubriant

Il a été appelé à l'ordre du jour le Comité National des "Sauveurs des Héros de Châteaubriant" en vue de rassembler les fonds nécessaires pour l'érection d'un monument National symbolisant le sacrifice des héros de Châteaubriant et de tous les patriotes victimes des Allemands.

Le Conseil Municipal qui n'a pas perdu le souvenir de ses compatriotes fusillés par les nazis, a fait un vote de confiance à la réalisation de cette œuvre et vote, à l'unanimité des membres présents, une subvention de mille francs. La somme votée sera inscrite au Budget de l'exercice supplémentaire de 1949.

Garderie des enfants

Plusieurs familles ont manifesté le désir de voir le créer une garderie d'enfants pendant la période des grandes vacances pour ne pas laisser les enfants courir dans les rues...

Des garderies existent déjà dans certains villages... Le principe de l'ouverture d'une garderie, aux vacances prochaines, est adopté...

Maison Saffroyne

M. Cam. Cécille intervient pour signaler, à nouveau, l'état de délabrement de la Maison Lucien Saffroyne, Place Valentin Obeille et du danger qui peut en résulter.

Il demande au Maire de se mettre rapidement en rapporte

avec les Services des Ponts et Chaussées pour obtenir le déclassement de cet immeuble, véritable danger public. -

Garage municipal

M. Lagardelle demande où en sont les projets de travaux d'aménagement du garage municipal. - M. Dombelle a vu M. l'ingénieur des P. & Chaussées qui lui a demandé un délai de quinze jours environ pour établir plan & devis.

Demander d'assistance

Pour terminer, le C. M. se réunit en comité secret, en vue de l'examen des demandes d'assistance d'urgence. M. M. G... Heins Marie & Guzman Carmen, nomades sans ressources, ont dû être hospitalisés d'urgence, de l'état de santé

1^{er} Durieu né Ferran Marie, état de santé très précaire a besoin de soins constants, 67 ans, à la charge de sa petite fille M^{me} Hugot elle-même mère de Henfant, n'a comme ressource que la retraite des V. & S.

2^e Charfreau né Pousson Baptistine, fracture de la jambe droite qui nécessite son hospitalisation attendu que cette personne est seule âgée de 80 ans, et ne peut avoir à domicile les soins nécessaires. - Fait partie des "économiquement faibles", possède seulement une maisonnette en mauvais état d'entretien & un jardin terre à Brusson.

Toutes ces demandes reçoivent un avis favorable d'admission en 1^{er} cat.

Assistance aux V. J. J. - Vignaux Jean, déjà hospitalisé au comité de l' A. M. G. étant considéré " incurable ", la Préfecture nous demande de le faire bénéficier de l' A. V. J. J. afin d'éviter à la commune les frais d'hospitalisation. -

L'Assemblée, à l'unanimité, admet l'intéressé au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 (Art. V. J. J.).

Société Musicale

Vu et approuvé le 29.4.1949
le Préfet

M. Buffet, Président de l' U. R. M. P. demande que le paiement de la subvention allouée pour l'année 1949 à cette société lui soit versé, à titre échelonné, (30.000^{fr} trimestriellement) à titre tout à fait exceptionnel étant donné les besoins financiers de cette société. - Accordé.

[Handwritten signatures and stamps]
M. Buffet
M. Lagardelle
M. Dombelle
M. Heins
M. Guzman
M. Durieu
M. Charfreau
M. Vignaux